RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

axelle.boyer
Courrier rédigé
Date de rédaction: 27/11/2025

Nouméa, le 28 novembre 2025

CS n°CC 388/AQ/2025

Destinataires : *Prestataires et sociétés de surveillance et gardiennage*
Objet : *Prestation de surveillance de l'aquarium*

CAHIER DES CHARGES EN VUE D'UNE CONSULTATION OUVERTE POUR UNE PRESTATION DE SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE POUR LES ANNEES 2026 ET 2027

I/ Présentation

L'Aquarium des lagons est un établissement recevant du public qui accueille jusqu'à 100 000 visiteurs par an. Il dispose d'environ 1 300 m² de locaux sur un site de 1,4ha.

La surveillance de l'établissement est une activité externalisée, confiée à un prestataire extérieur dans le cadre d'une prestation annuelle forfaitaire donnant lieu à une facturation mensualisée.

Signé

II/ Prestation demandée

La prestation inclura :

A/ Du dimanche au jeudi matin

- 4 rondes pédestres entre 21h et 05h du matin sur le site de l'aquarium (terrain sur tout le site, tous les bâtiments et la zone technique) ;
- Vérification du verrouillage de toutes les portes et portails lors de la 1ère ronde de chaque tournée.

B/ Du jeudi au dimanche matin

- 1 agent de sécurité posté de 21h à 05h à l'entrée principal de l'aquarium pour dissuader les éventuels perturbateurs ;
- Il effectuera également 4 rondes sur le site de l'aquarium (terrain sur tout le site, tous les bâtiments et la zone technique).
- Vérification du verrouillage de toutes les portes et portails lors de la 1ère ronde de chaque tournée.

Syndicat mixte « Aquarium de Nouméa et de la province Sud »
61, Promenade Roger Laroque - Anse-Vata – BP 8185-98 807 Nouméa Cedex
Tél. (687) 26-27-31 – Fax. (687) 26-17-93

C/ Lors de chaque évènement nocturne (maximum 12 fois par an, selon un calendrier transmis au début de chaque trimestre (1 nocturne par mois))

- 1 agent de sécurité posté de 17h30 à 21h à l'entrée principal de l'aquarium pour dissuader les éventuels perturbateurs ;
- 1 agent de sécurité posté de 21h à 22h dans la zone d'entrée et le parking pour dissuader les éventuels perturbateurs.

D/ Du 31 décembre au 1er janvier

- 1 agent de sécurité posté de 21h à 05h à l'entrée principal de l'aquarium pour dissuader les éventuels perturbateurs.

Pendant ces prestations, si un attroupement jugé « dangereux » est constaté près de l'enceinte de l'établissement, l'agent de sécurité devra avertir la police nationale ou municipale dans les meilleurs délais. Si un problème a été constaté durant la tournée des rondes nocturnes, le rapport sera envoyé à l'adresse mail secretariat@aquarium.nc afin d'informer l'aquarium sur les faits survenus ainsi que les actions entreprises par l'agent de surveillance pour leur résolution.
La prestation n'inclura pas les autres demandes de surveillance ponctuelle qui feront l'objet d'un devis spécifique.

III/ Présentation de l'offre

Votre proposition comprendra :
- Un devis détaillé TTC comprenant : la prestation forfaitaire annualisée et le montant mensuel correspondant ;
- Une présentation détaillée de l'offre permettant de vérifier son adéquation avec la demande ;
- Vos références, RIDET, RIB, et tout document permettant de les apprécier ;
- Le présent avis de consultation signé et daté.

IV/ Critères d'analyse des offres

Les offres présentées seront analysées sur la base des critères suivants :
- Prix (40%)
- Note technique ou qualité de la présentation de l'offre (30%)
- Adéquation à la demande (20%)
- Expérience et références (10%)

V/ Echéance du rendu des offres :

Votre devis et tous les documents nécessaires à l'analyse de votre offre doivent être transmis **au plus tard le lundi 15 décembre à 17h00**, délai de rigueur par mail à l'adresse suivante : secretaire@aquarium.nc

Cette même adresse est utilisable pour toute question.

La personne référente pour cette commande est M. Sylvain GOVAN, chef du service aquariologie et maintenance.

Toute offre jugée incomplète sera écartée.

Les offres présentées ne seront pas rémunérées et l'aquarium se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation. Les offres présentées par les soumissionnaires sont valables 120 jours après la date de fin de la consultation.

Les fournisseurs et prestataires intéressés sont informés qu'en sa qualité d'établissement public, l'aquarium est tenu de régler ses fournisseurs ou prestataires après le « service fait ».

Le directeur

Olivier CHATEAU

A Nouméa le,

Le soumissionnaire

28/11/2025

Signé électroniquement par
Olivier
CHATEAU
Directeur
aquarium des lagons
Nouvelle-Calédonie

.